

Édito

Comme vous le savez, le métier d'assistante maternelle est en pleine évolution. Une partie des actions menées par les RAM visent à l'accompagnement vers la professionnalisation. Durant le premier trimestre 2007, une douzaine d'assistantes maternelles du territoire a souhaité exister une réflexion menant à l'élaboration d'une charte d'accueil. Ce document leur permettra de clarifier des principes de travail afin de contribuer à un accueil à domicile de qualité. Cette démarche se poursuivra durant le deuxième trimestre. Elle montre une réelle volonté de ces professionnelles de réfléchir sur leurs pratiques. Il s'agit d'une dynamique qui demande un investissement important de la part de ces assistantes maternelles. C'est donc dans cet état d'initiatives que nous terminerons ce premier semestre 2007.

Je vous rappelle que le RAM est un lieu d'échanges et de rencontres ! N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions concernant les animations, les soirées à thèmes ou le journal du RAM par exemple !

brigitte larréns



- ★ Animations
- ★ Dossiers : risques et assurances
- ★ Médiathèque
- ★ Législation
- ★ Infos diverses
- ★ Images...

LES ANIMATIONS DU TRIMESTRE

calendrier

avril

SALLE PALAS		
JEUDI 05	09h30 - 11h30	Réalisation de paniers de Pâques
JEUDI 26	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 03	09h30 - 11h30	Réalisation de paniers de Pâques
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 24	09h45 - 10h15	Animation autour d'un tapis de lecture par Sandrine Le Cardinal de l'Association L'enfance de lire
	10h30 - 11h00	
MARDI 24	15h00 - 16h30	Jeux de construction et d'encastrement

mai

SALLE PALAS		
JEUDI 03	09h30 - 11h30	Découverte des matières : pâte à modeler
JEUDI 10	09h30 - 11h30	Espace libre
JEUDI 24	09h30 - 11h30	Préparons la fête des mamans
JEUDI 31	09h30 - 11h30	Préparons la fête des mamans
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 15	09h30 - 11h30	Jeux de manipulation
MARDI 29	09h30 - 11h30	Préparons la fête des mamans
CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME		
MARDI 22	09h30 - 11h30	Parcours psychomotricité
MARDI 22	15h00 - 16h30	Espace libre

juin

SALLE PALAS		
JEUDI 07	09h30 - 11h30	Atelier peinture
JEUDI 14	09h30 - 11h30	Préparons la fête des papas
JEUDI 21	09h30 - 11h30	Jeux de balles et de ballons
JEUDI 28	09h30 - 11h30	Espace libre
SALLE COMMUNALE D'ESCOU		
MARDI 12	09h45 - 10h15	Animation autour d'un tapis de lecture par Sandrine Le Cardinal de l'Association L'enfance de lire
	10h30 - 11h00	
MARDI 26	09h30 - 11h30	Promenade dans le village d'Escov (si mauvais temps, repli salle communale)

CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 05	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau de l'association L'Arbre à Palabres
MARDI 05	15h00 - 16h30	Jeux de balles et ballons
MARDI 19	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau de l'association L'Arbre à Palabres
MARDI 19	15h00 - 16h30	Rondes et comptines au Parc Pommé avec Christine Vigneau-Tuquet de la Médiathèque Intercommunale (si mauvais temps, repli salle polyvalente du Centre d'Animation, quartier Notre-Dame)

LASSEUBE

LUNDI 11	10h00 - 11h00	Animation autour d'un tapis de lecture par Sandrine Le Cardinal de l'Association L'enfance de lire
----------	---------------	--

juillet

CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME

MARDI 03	09h30 - 11h30	Éveil musical avec Véronique Nadeau de l'association L'Arbre à Palabres
----------	---------------	---

Ce programme d'animations a été établi à titre indicatif et peut être modifié en fonction de vos demandes et de vos attentes.

En raison d'un nombre de participants limité, nous vous rappelons que ces animations se feront uniquement sur inscription auprès du secrétariat du RAM.

EVEIL MUSICAL

Un groupe constitué d'une douzaine d'enfants pourra participer à trois séances d'Éveil Musical animées par Véronique Nadeau de l'Association L'Arbre à Palabres. Ces séances auront lieu au Centre d'Animation Notre-Dame.

ANIMATION AUTOUR D'UN TAPIS DE LECTURE

Sandrine LE CARDINAL de l'Association L'enfance de lire propose une animation autour d'un conte intitulé "Sur le chemin" illustré à l'aide d'un tapis de lecture. Au Centre d'Animation quartier Notre-Dame ainsi qu'à Escou deux groupes de huit enfants seront constitués, par contre à Lasseube un seul groupe de huit enfants pourra participer à cette animation.

Animations sur inscription

Les rendez-vous à ne pas manquer

- ★ **DU 28 MARS AU 1 ER AVRIL 2007 : FESTIVAL PETITE ENFANCE À PAU**
Pour plus d'informations, contacter le RAM
- ★ **JEUDI 26 AVRIL 2007 À 20H30 : CENTRE D'ANIMATION QUARTIER NOTRE-DAME**
Seconde séance de travail corporel animée par Marie Christine Rastoul, Psychomotricienne.
Groupe de 12 Assistantes Maternelles déjà constitué.
- ★ **SORTIE DE FIN D'ANNÉE DANS "LES JARDINS D'OSSAU" À BUZY**
Début juillet, la date vous sera précisée ultérieurement.

ASSISTANTES MATERNELLES : LES RISQUES ET LES ASSURANCES

DOSSIER

La profession d'assistante maternelle comporte des risques inhérents à la nature même de la fonction : la garde d'enfants mineurs le plus souvent en bas âge.

L'exercice de cette profession est soumis à l'obtention d'un agrément délivré par le président du conseil général du département du lieu de résidence et à l'obligation de souscrire une garantie de responsabilité civile professionnelle.

■ LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

La responsabilité d'une assistante maternelle peut être retenue dans différentes situations.

● L'enfant est victime d'un accident

En raison du très jeune âge des enfants généralement confiés, les tribunaux estiment que l'assistante a l'obligation d'exercer une attention et une surveillance constantes. Ainsi considèrent-ils que l'assistante est responsable des blessures d'un enfant dues à un défaut d'attention.

● L'enfant provoque un accident

Même un enfant en bas âge peut se trouver à l'origine d'un accident grave. Généralement, la personne qui le garde en porte la responsabilité, et non les parents.

● L'enfant cause un dommage à l'assistante maternelle

Les enfants confiés à une assistante maternelle se trouvent naturellement sous sa garde. Tout dommage causé par un enfant est le plus souvent dû à un manque de surveillance ou d'attention de sa part, et elle en porte la responsabilité. De tels dommages (vaisselle brisée, papier peint déchiré...) ne sont généralement pas assurables. Aucun remboursement ne peut être demandé aux parents.

Si l'assistante maternelle est blessée dans le cadre de sa fonction, il s'agit d'un accident du travail qui relève de la Sécurité sociale. Il est conseillé à l'assistante de veiller à ce que les parents la déclarent bien à la Sécurité sociale. Elle doit d'ailleurs posséder sa propre carte.

■ L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les assistantes maternelles doivent obligatoirement s'assurer pour tous les dommages, quelle qu'en soit l'origine, que les enfants gardés pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes.

Les assistantes maternelles agréées doivent souscrire elles-mêmes cette assurance lorsque l'enfant leur est directement confié par ses parents. Ces derniers ont d'ailleurs le devoir de vérifier que le contrat a bien été souscrit.

La loi n'a pas prévu de sanction pénale pour défaut d'assurance. On peut cependant penser qu'en cas d'accident les tribunaux retiendraient ce fait à la charge de l'assistante maternelle ou des parents.

● Les garanties d'assurances :

Trois solutions s'offrent à une assistante pour s'assurer :

- demander une extension de garantie à son assureur de responsabilité civile vie privée (contrat multirisques habitation),
- souscrire un contrat spécifique,
- adhérer à un contrat collectif, dans la mesure où l'assistante fait partie d'une association professionnelle qui a souscrit une assurance en faveur de ses membres.

Quelle que soit la solution adoptée, la garantie doit couvrir tous les dommages provoqués et subis par les enfants accueillis. Cette garantie doit s'exercer quelles que soient les conditions dans lesquelles les dommages sont intervenus, et notamment que l'enfant en ait été ou non l'auteur volontaire ou involontaire.

● En pratique, sont couverts les dommages corporels et matériels :

- subis par les enfants confiés, du fait personnel de l'assistante maternelle (qu'elle cause elle-même le dommage ou qu'elle en soit responsable du fait de son inattention), ou du fait des personnes habitant dans son foyer y travaillant, en tant que préposés ou non, ou du fait de ses meubles, immeubles ou animaux domestiques ;
- causés aux tiers soit du fait de l'assistante maternelle dans l'exercice de ses fonctions, soit du fait des enfants qui lui sont confiés ;
- causés par les enfants confiés aux personnes habitants dans le foyer de l'assistante maternelle ou y travaillant, en tant que préposés ou non.

Cette assurance professionnelle ne joue pas au profit des propres enfants de l'assistante, exception faite du cas où le dommage subi par eux a été causé par les enfants confiés.

■ LE TRANSPORT DES ENFANTS CONFIS

L'assistante peut, dans le cadre de son activité professionnelle, utiliser son véhicule pour transporter les enfants qui lui sont confiés.

Dans ce cas, l'assureur automobile doit être avisé afin que les garanties du contrat d'assurance automobile couvrent également l'usage du véhicule dans le cadre de cette activité professionnelle.

Il faut que cette précision figure dans les "conditions particulières" du contrat d'assurance ou que la société d'assurance par une lettre à l'Assistante Maternelle "donne acte" de sa déclaration.



🌀 recueil de comptines



Un vrai moment de bonheur pour bébé, chanter ou réciter avec papa, maman, nounou, mamie, papi, grand frère ou grande sœur!

Les éditeurs de jeunesse ont parfaitement compris le phénomène et aujourd'hui un grand nombre de recueils de comptines remplissent les étagères des libraires.

Parmi les nombreux titres proposés nous avons fait, ici, une petite sélection d'ouvrages.

Un éditeur, *Didier Jeunesse* a retenu tout particulièrement notre attention à cause de sa collection de comptines et chansons venues d'ailleurs.

Après "À l'ombre de l'olivier" et "Comptines et Berceuses du Baobab", voici "À l'ombre du flamboyant" qui propose une soixantaine de comptines et jeux de doigts, rondes et berceuses, accompagnés d'un CD contenant une vingtaine de titres venus de Guadeloupe, Martinique, Haïti etc... (23 €)

🌀 des livres

Comptines pour jouer dedans et dehors, Ed. du Père Castor (11€)

36 comptines pour jouer avec les mains, de A. Ivanovitch-Lair, Ed. Castor Poche (4,6€)

Sous le toit de mes doigts, de F. Babe, ill. Jeanne Ashbé, Ed. Bayard Jeunesse, comptines à mimer avec les tout-petits à partir de 2 ans. (9,90 €)

Alors, je chante, Ed. Passage Pigeons (24 €)

Pomme de reinette et pomme d'api de A. Louchard, Ed. Bayard Jeunesse, (14,90 €)

Mon grand livre de comptines d'Hervé Le Goff, Ed. Père Castor, 22 €.

Cet album propose 60 comptines, jeux de doigts, rondes et berceuses, avec la gestuelle expliquée. + CD audio de 15 comptines De Dodo l'enfant do à Une poule sur un mur, retrouvez ces grands classiques de l'enfance qui n'ont pas pris une ride et partagez d'inoubliables moments de complicité et d'édats de rire avec les petits.



🌀 des sites internet



Voici quelques sites où l'on peut trouver quelques comptines et parfois même les musiques qui les accompagnent, mais attention certains contiennent également pas mal de publicités.

www.momes.net/comptines

www.comptine.biz

www.chez.com/kolymbia

www.comptines.net

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

comptines

contact

MÉDIATHÈQUE

Section Jeunesse

Christine VIGNAU-TUQUET

Place Georges Clemenceau

64400 OLORON-STE-MARIE

Tél. 05 59 39 99 37

Extrait de "Mon grand livre de comptines" d'Hervé Le Goff

Comptine pour apprendre à nommer les doigts de la main.

LES PETITS DOIGTS

Le premier, c'est le pouce,
C'est pour mettre dans la bouche.
Le deuxième, c'est l'index
Pour pousser sur la sonnette.
Le troisième, le majeur,
Le plus grand, c'est la terreur.
Le quatrième, l'annulaire,
Pour les bagues on le préfère.
Le cinquième, l'auriculaire,
Le plus petit, mais le plus fier !



Jouer avec l'enfant en l'amenant à bouger au fur et à mesure chacun de ses doigts

La recette : le clafoutis de cerise

Ingrédients pour 6 personnes :

- 4 œufs,
- 9 cuillères à soupe de sucre,
- 1 pincée de sel,
- 5 cuillères à soupe de farine,
- ¼ litre de lait,
- 60 g de beurre,
- 500 g de cerises noires dénoyautées ou autre fruit,
- 1 sachet de sucre vanillé.



Lavez, équeutez, dénoyotez les cerises.

Allumez votre four à thermostat 6.

Battez les œufs entiers en omelette, ajoutez sel et sucre semoule. Délayez bien.

Tamisez la farine et jetez-la en pluie dans les œufs. Mélangez jusqu'à ce que le mélange soit bien lisse.

Faire fondre la moitié du beurre dans le four et ajoutez à la pâte une fois légèrement refroidi. Délayez enfin avec le lait.

Beurrez abondamment un plat en terre ou en porcelaine à feu. Disposez les fruits, versez la pâte. Parsemez le dessus de quelques noisettes de beurre.

Faire cuire à four moyen 45 minutes. Dès la sortie du four, saupoudrez de sucre vanillé.

MODIFICATION DES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2007 :

Hausse de la cotisation de Sécurité Sociale pour l'employeur de 0,10%.
Baisse de la cotisation d'assurance chômage de 0,04 % pour les salariés et 0,04 % pour les employeurs.

TAUX APPLICABLES SUR SALAIRE BRUT AU 1^{ER} JANVIER 2007 :

	Cotisations salariales		Cotisations patronales	
	Assiette	Taux	Assiette	Taux
CRDS (imposable)	97%	0,50%		
CSG (part imposable)	97%	2,40%		
CSG (part non imposable)	97%	5,10%		
Sté Sls (assurance maladie, vieillesse, AT, AF, CSA)	100%	7,50%	100%	29,50%
ASSEDIC (assurance chômage)	100%	2,40%	100%	4,00%
IRCEM (retraite complémentaire, prévoyance, paritarisme)	100%	4,15%	100%	5,77%
AGFF	100%	0,80%	100%	1,20%
Aide au logement (FNAL)			100%	0,10%
Formation professionnelle			100%	0,15%

COEFFICIENT APPLICABLE POUR CALCULER LE TAUX HORAIRE BRUT AU 1^{ER} JANVIER 2007 :

$$\text{Salaire brut} = \frac{\text{Salaire net}}{0,7739}$$

naissance chez l'assistante maternelle

La prise en compte de l'enfant de moins de trois ans de l'assistante maternelle dans le nombre d'enfants autorisé par l'agrément devrait avoir une conséquence inattendue : lui ouvrir droit au complément de libre choix d'activité à taux partiel.

Le complément de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant (P.A.J.E) est versé à celui des parents qui cesse ou réduit son activité pour s'occuper de son enfant de moins de trois ans.

Pour les assistantes maternelles, la réduction d'activité est calculée par rapport au nombre d'enfants autorisés à l'agrément. Ainsi une assistante maternelle, agréée pour deux enfants, est considérée comme travaillant à mi-temps si elle en garde un seul. Depuis la loi du 27 juin 2005, les enfants de moins de trois ans de l'assistante maternelle sont pris en compte dans le nombre d'enfants autorisés à l'agrément. Toute naissance chez une assistante maternelle entraîne donc une réduction du nombre d'enfants gardés :

si l'assistante maternelle est agréée pour au moins deux enfants, elle sera de fait considérée comme travaillant à temps partiel et peut donc percevoir le complément de libre choix d'activité, si elle remplit la condition d'activité antérieure requise ;

si elle est agréée pour un seul enfant, elle pourra prétendre au complément de libre choix d'activité à taux plein, sous réserve de remplir les conditions, notamment la condition d'activité antérieure.

Article extrait du Magazine L'AssMat N° 54 - Janvier 2007 (disponible au RAM)

■ CHARTE D'ACCUEIL :

Une douzaine d'Assistantes Maternelles ont souhaité participer à l'élaboration d'une charte d'accueil qui présente les principes essentiels du travail de l'Assistante Maternelle. Cinq réunions de travail sont programmées jusqu'au mois de juillet 2007.

■ FORMATION URGENCES ET PREMIERS SECOURS :

Une quinzaine d'Assistantes Maternelles sont volontaires pour participer à une session "urgences et premiers secours". Compte tenu du nombre important de réunions ce trimestre, cette formation aura lieu en fin d'année 2007.

■ PROPOSITION DE SORTIE COLLECTIVE :

Certaines Assistantes Maternelles proposent qu'une sortie soit organisée au zoo d'Asson avec les enfants au mois de mai 2007.

Si vous êtes intéressées par cette idée, contacter le RAM avant le 20 avril 2007.

■ AGENDAS :

Des agendas pour Assistantes Maternelles sont à votre disposition au RAM, s'adresser au secrétariat du RAM.

■ PRISE DE PHOTOS LORS DES ANIMATIONS :

A chaque nouvel accueil, il est indispensable de fournir au relais l'autorisation parentale concernant la prise de photos pendant les animations. Vous pouvez en retirer au secrétariat du RAM.

■ ACHATS COLLECTIFS :

A la demande de quelques assistantes maternelles, des catalogues de jeux et matériel pédagogique seront à votre disposition lors des animations à partir du 3 avril 2007. Les personnes intéressées pourront se joindre à la commande groupée qui sera faite fin avril 2007.

■ DÉCLARATION FISCALE 2006 :

La grille de calcul de la déclaration fiscale 2006 est à votre disposition au RAM ainsi que de la documentation sur ce sujet. S'adresser au secrétariat du RAM.



CARNAVAL DU RAM

En images





l'îlot mômés

SERVICE PETITE ENFANCE DU PIÉMONT OLORONAIS

ram

Rue Jean Moulin
(sur site de la Crèche Intercommunale)
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

Tél. 05 59 39 19 11
Fax 05 59 39 72 96
e-mail : petite.enfance@piemont-oloronais.fr

brigitte larrensou

